



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **9 septembre 2019**

Décision n° **CP-2019-3311**

commune (s) : **Mions**

objet : Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise de 2 parcelles situées 14 rue d'Espagne

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Da Passano

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 août 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 10 septembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Abadie, Colin, Mmes Laurent (pouvoir à Mme Jannot), Frier, M. Barge.

Absents non excusés : M. Barral.

**Commission permanente du 9 septembre 2019****Décision n° CP-2019-3311**

commune (s) : Mions

objet : **Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise de 2 parcelles situées 14 rue d'Espagne**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 28 août 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

A la suite de travaux pour renforcer la sécurité de la voie au niveau du 14 rue d'Espagne à Mions, les parcelles nouvellement cadastrées AA 315 et AA 316 appartenant au domaine public de voirie métropolitain, se trouvent désormais enclavées dans des terrains privés et une partie de la voirie publique traverse une propriété privée.

Afin de régulariser cette situation, il apparaît nécessaire de déclasser les parcelles nouvellement cadastrées AA 315 d'une superficie de 316 m<sup>2</sup> environ et AA 316 d'une superficie de 426 m<sup>2</sup> environ et de procéder à un échange pour l'une et à une cession pour l'autre. Les 2 transactions se feront ultérieurement avec les propriétaires riverains de ces 2 parcelles après le déclassement de celles-ci.

L'enquête technique préalable fait apparaître la présence de différents réseaux sous ou à proximité immédiate de l'emprise à déclasser ; ils appartiennent à ENEDIS, Gaz réseau distribution France (GRDF), Orange, Grand Lyon Réseaux exploitant, GRT Gaz, NUMERICABLE, Eau du Grand Lyon. Leur dévoiement éventuel sera à la charge de la Métropole, notamment, un réseau d'eau potable devra être dévoyé. Ce dévoiement sera pris en charge par le budget annexe de l'eau potable.

L'ensemble des services métropolitains concernés est favorable à ce déclassement.

Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation dans le secteur, cette procédure sera dispensée d'enquête publique, en application de l'article L141-3 du code de la voirie routière ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Prononce**, après constatation de la désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public de voirie métropolitain, des parcelles cadastrées AA 315 d'une superficie de 316 m<sup>2</sup> environ et AA 316 d'une superficie de 426 m<sup>2</sup> environ, situées 14 rue d'Espagne à Mions.

**2° - Intègre** ces parcelles ainsi déclassées dans le domaine privé de la Métropole.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.